

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le bureau du Grand Conseil retire de l'ordre du jour le rapport du Conseil d'Etat Hôpital neuchâtelois 12.005 et renvoie son traitement à une session ultérieure avant fin mai 2012

Le bureau du Grand Conseil, lors de sa séance du 26 mars 2012, a pris connaissance de la requête émanant des groupes socialiste et libéral-radical tendant à retirer de l'ordre du jour le rapport du Conseil d'Etat Hôpital neuchâtelois 12.005.

Le bureau du Grand Conseil accepte à l'unanimité, conformément à l'article 50 OGC, la proposition de renvoyer à une session ultérieure, mais avant fin mai 2012 au plus tard, l'examen du rapport du Conseil d'Etat Hôpital neuchâtelois 12.005.

Cette décision doit laisser le temps à des consultations sur le volet financier du rapport et sur l'opportunité de lancer immédiatement l'examen de la question du site hospitalier unique sans bloquer les nécessaires investissements du site chaux-de-fonnier.

Cette décision est prise dans une volonté de retrouver le consensus neuchâtelois.

L'examen des trois initiatives "santé" par le Grand Conseil est également reporté.

Neuchâtel, le 26 mars 2012

Renseignements:

M. Adrien Laurent, président du Grand Conseil neuchâtelois

+4179 447 31 25 (mobile)

adrien.laurent@cnp.ch